

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2018-2019-2020**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Michel, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Michel, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, a été déposé au bureau municipal 11 octobre 2017 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2018;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. des Jardins-de-Napierville
1767 rue Principale
St-Michel (Québec) J0L 2J0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à St-Michel, ce 11 octobre 2017

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST
Secrétaire-trésorière adjointe